



**Document de déclaration d'incident  
Interne au club  
N° 20240716-1**

**Rencontre avec une LHT**

**Rappel de l'objectif national**

La FFVL souhaite accumuler un maximum d'éléments probants sur les incidents qui ne se soldent pas par une déclaration d'accident via son assureur. Donc des situations inexistantes dans les statistiques. Soit, il n'y a pas d'atteinte à la personne, soit la personne se sert de ses assurances personnelles et sociales et ne déclare pas à la FFVL. Mais l'incident existe bel et bien, la récurrence potentielle aussi. Ces informations servent aux études statistiques et permettent à la FFVL d'orienter ses efforts financiers, techniques et pédagogiques en fonction des besoins précis des pilotes en clubs et OBL. La FFVL met en place un animateur Sécurité Club (ASC) dans tous les clubs chargé de la collecte de ces infos. L'ASC a un devoir de réserve

**CETTE DECLARATION EST ANONYME ET LE RESTE DEFINITIVEMENT**

Sauf si l'intéressé souhaite s'identifier  
Remplissez-là consciencieusement avec sincérité sinon vous faussez les states  
Si vous redoutez une identification par adresse mail, déposez dans la boîte à lettre du club.

**Peuvent être considérés comme incidents toutes situations de perte de contrôle de l'aéronef, de mauvaise rencontre avec un obstacle, tout hors terrains, les défauts d'équipement etc...**

NOM DU SITE : Mont Myon	N° département : 01	Date et H : juillet 2024 - AM
Conditions météo : Thermique		
Pilote autonome : Oui	Âge du pilote: 64	Sexe : F
Années de pratique : 9	Brevets : BI	Homologation voile : A

 L'AS club

Accident non déclaré par les filières FFVL misent à disposition des pilotes. Information par hasard d'une rencontre d'un tiers au supermarché local. Détail des faits demandé à la pilote plus tard  
**Trauma** : Fracture d'une malléole en posant au décollage  
**Détail** : Les pieds au sol en posant, déséquilibre en freinant et décrochant la voile, légèrement re-décollée, mauvaise réception au contact du sol. Le classique qui peut arriver à tout le monde.  
 La pilote ne souhaitait pas déclarer pour ne pas « impacter » les statistique fédérales et les primes d'assurance.

Notons que ce n'est pas mieux pour la sécurité sociale. Les assurances sportives privées sont là pour palier à notre spécificité des risques si la sécurité sociale décide d'avoir un recours. En fin de compte cette façon ( classique du trou de la sécu) de réagir pénalise le social et n'apporte rien de plus à la FFVL (voire fausse ses states)

Les accidents de repose décollage **sont en augmentation** dans les states, ça adonc du sens de cibler et prendre en compte dans les clubs ce genre d'information.  
 Le posé décollage n'est pas une formalité mais une technique assez élaborée qui demande analyse et travail de précision.

***Déclarons nos accidents, les assurances s'arrangent entre elles si besoin.***